



## Commission Régionale Juridique

### POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX

Saison 2024/2025

#### REUNION DU 16 OCTOBRE 2024

Présents : MM Bernard COLMANT – Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq  
MM Didier BARDET - Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Michel CORNIAUX - Dominique HARY - Daniel SION en visio

***POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : [astreinte@lfhf.fff.fr](mailto:astreinte@lfhf.fff.fr)***

#### **COUPE GAMBARDELLA**

**Rencontre ST NICOLAS ARRAS SC – NEUVILLE FERRAIN FAN du 12/10/2024**

Rencontre arrêtée à la 90<sup>ème</sup> minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

#### **COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE**

**Rencontre VALENCIENNES HOSPITALIERS - LIDL FC du 10/10/2024**

Réclamation évocation d'après match de LIDL FC. Confirmée

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre qui précise que 2 joueurs et non 3 sont arrivés peu de temps avant la mi-temps, il s'agit des numéros 12 Kévin DISELERS et 13 Mohammed Yacine BOULMENAKHER, identités vérifiées par monsieur Patrick BOULOGNE arbitre assistant.

Considérant que le numéro 14 Lucas NAIJA mis en cause par le club de LIDL était présent depuis le début de la rencontre mais inscrit sous le numéro 11 sur la FMI et a participé à la rencontre,

Considérant que le maillot numéro 11 n'a pas pu être utilisé par manque de flocage à l'arrière de celui ci

Considérant que le club de VALENCIENNES HOSPITALIERS n'avait que le 14 en remplacement du 11,

Considérant que le capitaine du LIDL FC et l'arbitre de la rencontre ont vérifié l'identité de Monsieur Lucas NAIJA qui portait déjà le numéro quatorze et des dix autres joueurs présents avant le début de la rencontre.

Considérant que Monsieur Radouane BEZZA, capitaine du club de LIDL FC n'a fait aucune remarque lors du contrôle des licences

Considérant que les remplaçants de VALENCIENNES HOSPITALIERS, inscrits sur la FMI avant la rencontre, sont entrés en jeu au cours de la seconde période contrairement à ce qui est indiqué sur la FMI,

Considérant que le club de LIDL avait la possibilité de poser une réserve lors de l'entrée des joueurs remplaçants de VALENCIENNES HOSPITALIERS, ce qu'il n'a pas fait.

Dit que la réclamation est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 6 – 1.

Droits conservés

VALENCIENNES HOSPITALIERS qualifié

#### **COUPE DE FRANCE FUTSAL**

**Rencontre QCL SUD AMIENOIS – AMIENS OLYMPIQUE du 10/10/2024**

Réserve de AMIENS OLYMPIQUE sur la qualification et/ou la participation des joueurs Alexandre FOULON, Alexandre MARCO GONCALVES, Antoine VENTURI, Malcom BOUCHER, Maxence ROSE,

Giovanni PROST, Calvin BOUCHER, Alexis HANNEDOUCHE, du club de QCL SUD AMIÉNOIS, pour le motif suivant : la licence des joueurs Alexandre FOULON, Alexandre MARCO GONCALVES, Antoine VENTURI, Malcom BOUCHER, Maxence ROSE, Giovanni PROST, Calvin BOUCHER, Alexis HANNEDOUCHE ont été enregistrés moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre. Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle que les joueurs HANNEDOUCHE Alexis, date d'enregistrement 06/10/2024 et MARCO GONCALVES Alexandre, date d'enregistrement 06/10/2024 n'étaient pas qualifiés pour participer à la rencontre.

Considérant après contrôle que le joueur BOUCHER Malcom titulaire d'une licence U17 sans autorisation de surclassement n'était pas qualifié pour participer à la rencontre. (article 73-2 des règlements généraux de la F.F.F.),

Dit que la réserve est recevable.

Donne match perdu par pénalité à QCL SUD AMIENOIS pour en reporter le bénéfice du gain à AMIENS OLYMPIQUE. Score 0 - 5.

Droits remboursés.

AMIENS OLYMPIQUE qualifié

#### **Rencontre GONDECOURT CS – ARMENTIERES JA du 10/10/2024**

Courriel de GONDECOURT CS en date du 09/10/2024 à 12H21 informant qu'il ne pourra pas recevoir ARMENTIERES JA

La commission déclare GONDECOURT CS forfait.

GONDECOURT CS – ARMENTIERES JA score 0 - 5.

Amende de 100 euros à GONDECOURT CS

ARMENTIERES JA qualifié

A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant les organismes suivants qui jugent en dernier ressort :

- Organe d'appel de la Ligue régionale pour les décisions des Commissions régionales compétentes concernant les six premiers tours,

- à partir du 7<sup>ème</sup> tour :

- Commission d'Appel de la Ligue du Football Amateur ou Commission Supérieure d'Appel pour les décisions des Commissions Centrales relevant de leur domaine de compétence.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

#### **CHAMPIONNAT**

##### **Rencontre U17 R2 Poule A GROUPEMENT ROUBAIX – MARCK EN CALAISIS du 05/10/2024**

Rencontre arrêtée à la 90<sup>ème</sup> minute à la demande de l'entraîneur du club de ROUBAIX,

La commission

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant la grave blessure (luxation de la rotule) du joueur de GROUPEMENT ROUBAIX à la 84<sup>ème</sup> minute nécessitant l'intervention des pompiers,

Considérant que l'entraîneur du GROUPEMENT ROUBAIX a demandé à l'arbitre d'arrêter la rencontre, ses joueurs choqués de la blessure de leur coéquipier, étant dans l'incapacité de reprendre la rencontre. Cette

décision fut acceptée par l'entraîneur de Marck en Calaisis

Donne match perdu par pénalité à GROUPEMENT ROUBAIX pour en reporter le bénéfice du gain à MARCK EN CALAISIS. Score 0 - 4.

#### **Rencontre U17 R2 Poule B ESCAUDOEUVRES CAS – CAMBRAI AC 2 du 21/09/2024**

Reprise du dossier paru au PV du 02/10/2024

Réserve d'ESCAUDOEUVRES CAS sur la participation de plus de 4 joueurs mutés pour l'équipe de CAMBRAI AC 2. Confirmée

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre qui confirme qu'une réserve d'ESCAUDOEUVRES CAS a bien été posée avant la rencontre bien qu'elle ne figure plus sur la FMI,

Considérant, après contrôle, que 5 joueurs titulaires du cachet mutation figurent sur la feuille de match dont un avec cachet mutation qui se termine le 21/09/2024.

Dit que la réserve est recevable.

Donne match perdu par pénalité à CAMBRAI AC 2 pour en reporter le bénéfice du gain à ESCAUDOEUVRES CAS. Score 3 - 0.

Droits remboursés

#### **Rencontre U16 R2 Poule A ASCQ US – LE PORTEL STADE du 05/10/2024**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre indiquant avoir oublié de clôturer la FMI

Homologation de la rencontre

ASCQ US – LE PORTEL STADE score 3 – 2

Dossier transmis au service compétition pour la partie administrative (avertissements, remplacements).

#### **Rencontre U16 R2 Poule C GUIGNICOURT US – CAMON US du 05/10/2024**

Feuille de match non reçue

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre indiquant les éléments de la rencontre

Homologation de la rencontre

GUIGNICOURT US – CAMON US score 0 – 5

Amende de 100 euros à GUIGNICOURT US

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

#### **Rencontre U14 Ligue Poule C BEAUVAIS OISE AS – CHAUMONT EN VEXIN CS du 05/10/2024**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre confirmant le score de la rencontre après visionnage

Homologation de la rencontre

BEAUVAIS OISE AS – CHAUMONT EN VEXIN CS score 12 - 0

Daniel CHOMETTE n'a pas participé à la délibération, ni à la décision.

**Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider**

#### **Rencontre R2F Poule A SAINS/ST FUSCIEN ES – NOYELLES S/LENS US du 13/10/2024**

Courriel de SAINS/ST FUSCIEN ES au service d'astreinte en date du 12/10/2024 à 13H32 informant qu'il ne pourra pas recevoir NOYELLES S/LENS US

La commission déclare SAINS/ST FUSCIEN ES forfait.

SAINS/ST FUSCIEN ES – NOYELLES S/LENS US score 0 - 3.

1er forfait à SAINS/ST FUSCIEN ES. Amende de 100 euros à SAINS/ST FUSCIEN ES

#### **Rencontre R2F Poule A QUESNOY SUR DEULE FSM – BEAUVAIS OISE AS 2 du 13/10/2024**

Courriel de BEAUVAIS OISE AS 2 en date du 11/10/2024 à 16H24 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à QUESNOY SUR DEULE FSM

La commission déclare BEAUVAIS OISE AS 2 forfait.

QUESNOY SUR DEULE FSM – BEAUVAIS OISE AS 2 score 3 - 0.

1er forfait à BEAUVAIS OISE AS 2. Amende de 100 euros à BEAUVAIS OISE AS 2  
Match retour à QUESNOY SUR DEULE FSM  
Daniel CHOMETTE n'a pas participé à la délibération, ni à la décision.

#### **Rencontre Interdistrict féminin Niveau 1 Poule C GENECH ES – TOURCOING US du 06/10/2024**

Absence de l'équipe de TOURCOING US à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare TOURCOING US forfait.

GENECH ES – TOURCOING US score 3 - 0.

2<sup>ème</sup> forfait à TOURCOING US. Amende de 300 euros à TOURCOING US (aucune information avant la rencontre)

**Pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte.**

#### **Rencontre Interdistrict féminin Niveau 1 Poule C LILLE LOUVIERE ESP - GENECH ES du 12/10/2024**

Réserve de GENECH ES sur la qualification et/ou la participation des joueuses Noémie FALL, Clémence LUYSSAERT, Lola JACQUEMOND COLLET, Irène GOCHARD, Anna ZACHAYUS, Léa BOREL, Laetitia RUSTICO, Georgie FONTAINE, Morgane DETUE, Lilou POLVE, Manon BULTEAU, Loanne CHAVATTE DROULEZ, Sophie CHUFFART, du club LILLE E.S. LOUVIERE PELLEVOISIN, pour le motif suivant : sont inscrites sur la feuille de match plus de 6 joueuses mutées. Nombres de joueuses mutées trop élevées par rapport à la réglementation (6 joueuses mutées max dont 2 hors période). Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle que les joueuses CHUFFART Sophie et RUSTICO Laetitia sont titulaires d'une licence avec cachet mutation hors période,

Considérant que les joueuses étaient qualifiées pour participer à la rencontre,

Dit que la réserve est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 1.

Droits conservés

#### **Rencontre Interdistrict féminin Niveau 2 Poule A VERCHOCQ US – ST MARTIN BOULOGNE O du 13/10/2024**

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable

La commission

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

#### **Rencontre U18F à 11 R1 Poule B BOULOGNE USCO – CALAIS RC du 12/10/2024**

Courriel de CALAIS RC au service d'astreinte en date du 11/10/2024 à 20H29 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BOULOGNE USCO

La commission déclare CALAIS RC forfait.

BOULOGNE USCO – CALAIS RC score 3 - 0.

2<sup>ème</sup> forfait à CALAIS RC. Amende de 150 euros à CALAIS RC

#### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule C COMINES ACS – ERQUINGHEM CS du 12/10/2024**

Courriel de COMINES ACS en date du 11/10/2024 à 17H49 informant qu'il ne pourra pas recevoir ERQUINGHEM CS

La commission déclare COMINES ACS forfait.

COMINES ACS – ERQUINGHEM CS score 0 - 3.

1er forfait à COMINES ACS. Amende de 100 euros à COMINES ACS

**Pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte.**

#### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule D MERIGNIES OL – ANZIN ST AUBIN ES du 13/10/2024**

Rencontre arrêtée à la 60<sup>ème</sup> minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

### **Rencontre U15F à 11 R2 Poule A SENLIS USM – ENT NOGENT LAIGNEVILLE du 12/10/2024**

Courriel de ENT NOGENT LAIGNEVILLE au service d'astreinte en date du 12/10/2024 à 09H56 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à SENLIS USM

La commission déclare ENT NOGENT LAIGNEVILLE forfait.

SENLIS USM – ENT NOGENT LAIGNEVILLE score 3 - 0.

1<sup>er</sup> forfait à ENT NOGENT LAIGNEVILLE. Amende de 100 euros à ENT NOGENT LAIGNEVILLE

### **Rencontre U15F à 11 R2 Poule B BERGUES RC – LILLERS FC du 05/10/2024**

Courriel de BERGUES RC en date du 04/10/2024 à 16H09 informant qu'il ne pourra pas recevoir LILLERS FC

La commission déclare BERGUES RC forfait.

BERGUES RC – LILLERS FC score 0 - 3.

1<sup>er</sup> forfait à BERGUES RC. Amende de 100 euros à BERGUES RC

### **Rencontre futsal seniors féminins 1<sup>ère</sup> phase SAINT QUENTIN O – TRITH ORZEL FUTSAL du 05/10/2024**

Absence de l'équipe de SAINT QUENTIN O à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare SAINT QUENTIN O forfait.

SAINT QUENTIN O – TRITH ORZEL FUTSAL score 0 - 5.

1<sup>er</sup> forfait à SAINT QUENTIN O. Amende de 200 euros à SAINT QUENTIN O (aucune information officielle avant la rencontre)

**Pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte.**

### **COUPE DES HAUTS DE FRANCE SENIORS**

#### **Rencontre STEENVOORDE AS – MARCK AS du 13/10/2024**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre indiquant une erreur de score

Homologation de la rencontre

STEENVOORDE AS – MARCK AS score 1 – 1. 5 tirs au but à 3

STEENVOORDE AS qualifié

**Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider**

### **COUPE DES HAUTS DE FRANCE U18**

#### **Rencontre AULNOY US – ST QUENTIN O du 13/10/2024**

Homologation de la rencontre

AULNOY US – ST QUENTIN O score 1 – 1. 3 tirs au but à 4

ST QUENTIN qualifié

**Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider**

### **COUPE DES HAUTS DE FRANCE U17**

#### **Rencontre ABBEVILLE SC – CAMON US du 13/10/2024**

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable.

La commission,

Considérant le courriel de l'arbitre officiel de la rencontre qui précise que les lignes du terrain étaient non tracées.

Considérant le courriel de l'éducatrice de CAMON US lu et commenté

Donne match perdu par pénalité à ABBEVILLE SC pour en reporter le bénéfice du gain à CAMON US. Score 0 - 3.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

## COURRIERS

Courriel de TOURCOING US en date du 09/10/2024 qui déclare forfait général pour son équipe Interdistrict féminin Niveau 1 Poule C. Amende de 300 euros à TOURCOING US

Courriel de SAINS ST FUSCIEN ES en date du 15/10/2024 qui déclare forfait général pour son équipe Féminine R2 Poule A. Amende de 300 euros à SAINS ST FUSCIEN ES

Courriel de NOGENT US en date du 14/10/2024 qui déclare forfait général pour son équipe U15 futsal. Amende de 300 euros à NOGENT US

Le secrétaire de séance  
Michel VANNESTE



Le président  
Bernard COLMANT

